

Eve Belin, proviseure

Mesdames, Messieurs les Parents d'élèves,
Mesdames, Messieurs les enseignants,
Mesdames, Messieurs les élèves élus au conseil de vie lycéenne

Un conseil d'administration exceptionnel s'est tenu au lycée mardi 15 octobre 2019 en présence de ses élus, des représentants de la Région et de l'Académie, ainsi que Mme la Présidente de la section locale FCPE, invités es qualités.

Afin que l'ensemble de la communauté scolaire soit clairement informée de la situation, il nous a paru opportun de faire un point sur les derniers développements.

Comme vous le savez, le 4 octobre, la Présidente de la Région Ile de France, attentive aux remarques exprimées au cours du mois passé sur la difficulté des conditions de travail dans la cité scolaire, nous a proposé de délocaliser une partie des enseignements du lycée dans les locaux de l'ancien lycée Lazare Ponticelli.

Cette solution a recueilli l'assentiment du Conseil d'administration dont les représentants avaient été préalablement invités à visiter les locaux mis à disposition pour l'occasion.

Elle nécessite un important travail d'adaptation de notre organisation, que nous mettrons en œuvre avec l'aide des services du rectorat et de la région dans leurs compétences respectives. Ainsi, les aménagements matériels, d'équipement et l'apport de ressources humaines complémentaires ont déjà commencé pour permettre le fonctionnement de ce qui sera une annexe temporaire de G. Fauré. Par ailleurs, les emplois du temps des classes et des personnels seront réécrits pour tenir compte des nouvelles données.

La direction de la cité scolaire s'est attelée à cette tâche pour permettre l'installation la plus favorable et la plus rapide possible, dès que les conditions seront réalisées.

Le transfert d'activité vers un site extérieur permettra, en libérant les locaux les plus exposés, la reprise du chantier aux conditions suivantes :

- Désaffectation complète du bâtiment F, le plus impacté par le bruit (salles B02, B11, B12, B13 et B14)
- Pose de bâches acoustiques en façades intérieures pour confiner les parties de bâtiment en travaux (bruit et poussière)
- Pose de capteurs et systèmes d'alerte acoustiques par un organisme indépendant.

Je vous remercie de votre confiance et vous assure que nous mettons tout en œuvre pour réussir cette transition.